

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absent : J-F. MARY

25. Désignation des délégués du conseil municipal auprès de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie

La commune est adhérente depuis de nombreuses années à l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie. En application de ses statuts, chaque commune est représentée par deux délégués qui sont le Maire et deux conseillers municipaux et leurs suppléants désignés par le conseil municipal.

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver la désignation des conseillers municipaux délégués et leurs suppléants.

Titulaire

Bernard DANIS

Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC

Suppléant

Claudia AZAIS

Dominique CUPOLI

Il convient de procéder à la désignation.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, Abstention 5)

Approuve la désignation des conseillers municipaux délégués et leurs suppléants.

Titulaire

Bernard DANIS

Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC

Suppléant

Claudia AZAIS

Dominique CUPOLI

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

